



**Bourgogne**

Conseil régional

Service de Documentation

Le Journal du Centre 08.07.2008

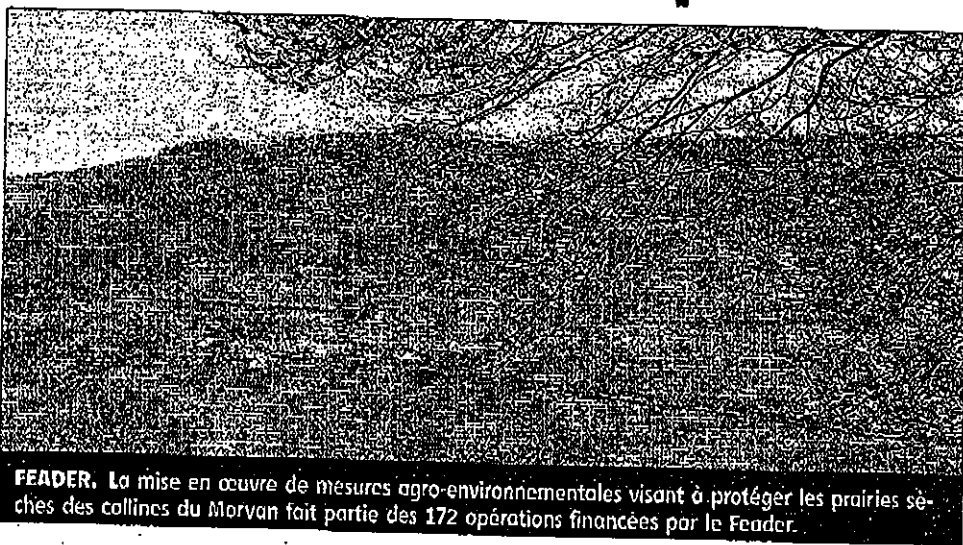
**BOURGOGNE ■ Jusqu'en 2013, le financement de programmes**

# L'engagement de l'Europe

Six cents millions d'euros : c'est l'enveloppe réservée à la Bourgogne dans le cadre des nouveaux programmes européens, qui courent jusqu'en 2013.

Alexandra Caccivio

**A**vec l'élargissement de l'Europe, aujourd'hui composée de 27 états membres, le risque d'un désengagement financier planait sur la France. Il n'en est rien. Les nouveaux programmes votés par Bruxelles vont mobiliser en Bourgogne 399 M € de fonds européens (qu'ils soient Feder, FSE ou Feader) - contre 393 millions sur la période précédente (2000-2006) -, sans compter les 200 millions d'aides de masse agricoles dont la répartition est instruite au ni-



**FEADER.** La mise en œuvre de mesures agro-environnementales visant à protéger les prairies sèches des collines du Morvan fait partie des 172 opérations financées par le Feader.

veau national. Au total, donc, « l'Europe va investir 600 M € en Bourgogne », souligne José Palma Andres, le directeur de la politique régionale à la

Commission européenne, qui assistait récemment à la conférence, organisée à Dijon, pour informer les citoyens bourguignons, les dirigeants d'entreprise, les membres d'associations et les fonctionnaires territoriaux sur les mesures à leur disposition.

## Sous-traitance

À ce jour, près de 56 M € ont déjà été affectés pour la réalisation concrète d'actions. Un exemple : le Feader a déjà acté le financement de 172 opérations. Parmi elles : la mise en œuvre de mesures agro-environnementales visant à protéger les prairies sèches des collines du Morvan, où pousse une flore typique mais menacée. Le projet, d'un coût total estimé à 725.000 €, est soutenu à hauteur de 399.000 € par l'Europe.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans les nouvelles orientations de Bruxelles, pour qui les fonds européens seront affectés en priorité au développement durable, à l'innovation et à la cohésion sociale et territoriale. Fait important, « 40 % de ces nouveaux programmes sont désormais sous-traités par le Conseil régional », souligne Christian de Lavernée, le préfet de Région.

Quarante pour cent : autrement dit, « la Bourgogne sera intégrée, encore plus qu'elle ne l'était, dans l'attribution des fonds », se réjouit Michel Neugnot, le vice-président à la Région en charge du budget. Qui en appelle à tous les acteurs bourguignons : « Tout le monde semble en quête d'informations et les projets sont longs à remonter ». ■

## Glossaire

- Le Feder (Fonds européen de développement régional) est destiné à financer, principalement, l'innovation et la recherche, la création d'entreprises (via des pépinières d'entreprise, par exemple), les investissements écoresponsables des entreprises, les actions de sensibilisation à la biodiversité, les transports alternatifs à la route, les services à la population, le déploiement des TIC...
- Le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) vise à soutenir les projets en milieu rural : les investissements en faveur des entreprises des secteurs agroalimentaire et forestier, en faveur de la qualité de vie et de la diversification de l'économie rurale, en faveur de l'environnement...
- Le FSE (Fonds social européen), enfin, permet d'accompagner des projets en faveur du développement de l'apprentissage et de l'alternance, de l'anticipation des mutations économiques, de l'accès des femmes au marché de l'emploi, des publics en difficulté d'insertion, la cohésion sociale... ■